

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

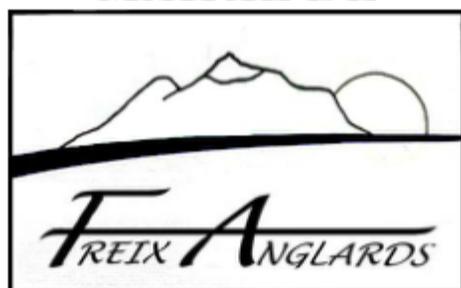
ARRONDISSEMENT
D'AURILLAC

CANTON DE SAINT-CERNIN

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE FREIX ANGLARDS

Séance du 05 décembre 2014

MAIRIE DE



L'an deux mille quatorze et le cinq décembre à 20 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).

Date de la convocation: 27/11/2014
Conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants: 9

Pour: 9
Contre: 0
Abstentions: 0

Présents : Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Madame Michèle DESPLAT - LEYMARIE, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO

Représentés:

Excusés: Mademoiselle Edmée CANNARD

Absents: Monsieur Romain PHIALIP

Secrétaire de séance: Monsieur Jean-Louis GUIBERT



Objet : DE_2014_068 - Aménagement du Haut du Bourg

Monsieur Le Maire expose que le bourg de Freix Anglards, bénéficie en terme d'aménagement urbain d'une réelle uniformisation. En revanche sur la RD160 en provenance de St Cernin, (à l'entrée du bourg), subsiste un point noir qui nécessiterait une reconfiguration sécuritaire, visuelle et appropriée.

Afin de répondre à une inquiétude de riverains face à la vitesse jugée excessive de véhicules, Monsieur le Maire a sollicité les services du Conseil Général afin de faire une étude.

Suite à la réception des résultats de celle-ci, il apparaît préférable de mettre en place un aménagement de sécurité qui comprendrait une installation de trottoirs en remplacement d'accotements enherbés, et permettrait non seulement d'assurer une continuité avec le cœur de village, mais surtout d'affirmer une configuration disposant de tous les attributs d'une agglomération.

D'autre part un problème récurrent d'infiltrations d'eaux pluviales serait résolu avec la réfection de la chaussée drainant l'évacuation vers le côté de la route non bâti et enfin profiter de cette réalisation par l'enfouissement des réseaux renforçant cette perception générale d'un aménagement homogène.

Une étude d'une entreprise privée a été établie pour un montant HT de 46655.00 €

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 15/12/2014 015-211500723-20141205-DE_2014_068-DE

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- d'accepter le projet d'aménagement du Haut du Bourg.
- charge Monsieur Le Maire de demander les subventions correspondantes.
- charge Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatif au projet.



Acte original signé électroniquement,
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
15 décembre 2014
et publié ou notifié le 15 décembre 2014

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,
au registre sont les signatures.

Le Maire
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 15/12/2014 015-211500723-20141205-DE_2014_068-DE